

# Internet, l'administration algérienne se met à la page

Page 2

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3924 - Mardi 19 juillet 2016 - Prix : 10 DA

Affaire KBC

### Des peines de 6 à 12 mois avec sursis prononcées

Page 24



### Pour une meilleure prise en charge en hémodialyse Boudiaf appelle les citoyens à davantage de don d'organes

Page 2

### Celui à qui profite le crime

Par Mohamed Habili

**Q** u'en aucun des alliés traditionnels de la Turquie n'est allé jusqu'à reprendre à son compte l'affirmation de Fethullah Gülen, auquel le président turc impute la responsabilité du coup d'Etat avorté, suivant laquelle ce dernier est une pure fabrication, pour autant on ne peut vraiment pas dire qu'ils se soient beaucoup réjouis de ce que l'ordre constitutionnel ait prévalu en Turquie, et avec une aussi belle unanimité politique et populaire. Les Américains, les Allemands, les Français et même les Russes, qui pourtant se réconcilient à peine avec la Turquie, tous ont tenu au contraire à mettre en garde Erdogan contre la tentation de profiter de la situation pour faire place nette de ses opposants les plus déterminés, où que ceux-ci se trouvent, dans l'armée ou en dehors d'elle. Mais de tous les officiels qui ont réagi dans cette veine à la déclaration de guerre interne du président turc, c'est le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Marie Ayrault, qui s'est laissé aller aux propos les moins amicaux. Il a saisi en effet l'occasion non pas pour se féliciter de ce que le coup d'Etat ait échoué, mais pour exprimer ses doutes quant à la volonté de l'allié turc de combattre le terrorisme, tout en s'engageant d'ailleurs à soulever cette question à la prochaine réunion de Washington relative aux questions de sécurité. Il faut dire qu'Erdogan n'a pas été en reste sur le registre de la défiance, en apparence aussi peu accordé aux circonstances. C'est même lui qui a ouvert les hostilités, et d'abord à l'endroit des Etats-Unis, auxquels il a immédiatement demandé de lui livrer Fethullah Gülen.

Suite en page 3

### Rejetée par l'opposition et les nouveaux partis

# La condition des 4% ne trouve pas de résistance au Sénat



Le projet portant code électoral et les enjeux des prochaines élections, à savoir les législatives et les locales de 2017, étaient motivants pour les sénateurs en enregistrant un nombre plus important d'intervenants par rapport aux précédentes plénières.

Page 3

Exploitation des phosphates

### L'Algérie signe pour 4,5 milliards USD avec un groupe indonésien

Page 4

«Ciné plage» est de retour

### Des classiques et de nouveaux films algériens projetés

Page 13

Inscriptions universitaires, documents judiciaires et d'état civil...

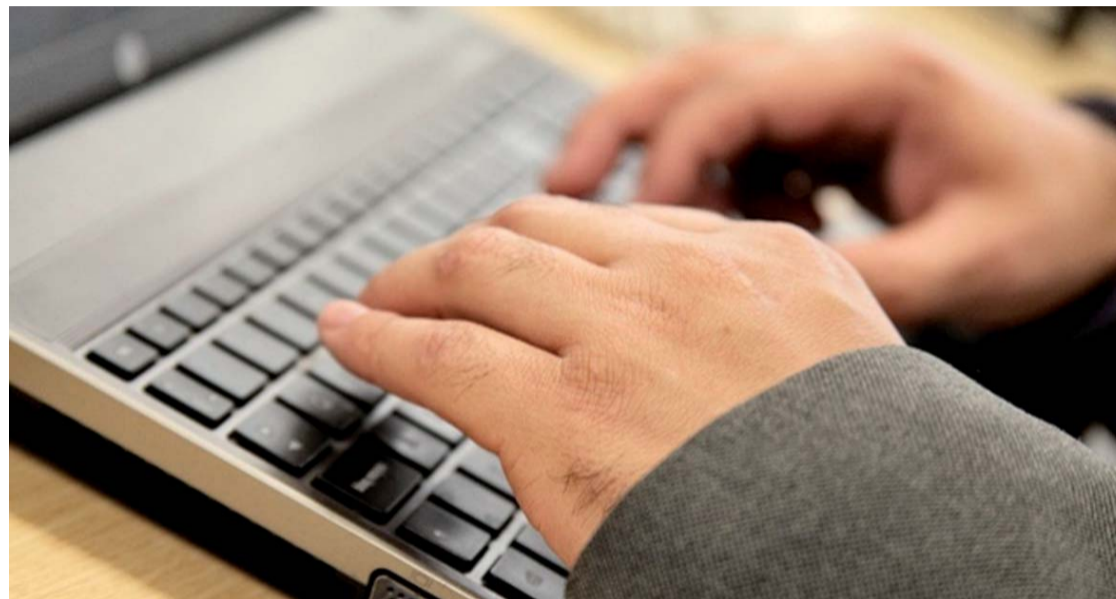
# Internet, l'administration algérienne se met à la page

■ A l'heure actuelle, les citoyens peuvent, en un seul clic, obtenir différents documents, à l'instar du certificat de nationalité, le casier judiciaire ou l'inscription pour les différents concours.

Par Meriem Benchaouia

Internet se démocratise dans notre pays et se propage à une vitesse vertigineuse, modernisant ainsi le fonctionnement des services publics à tous les niveaux, notamment au bénéfice des citoyens, par la mise en place de projets, la disposition de formulaires et de déclarations en ligne. En effet, nombreuses sont les administrations qui ont opté pour l'utilisation de cet outil afin de faciliter les démarches administratives, gagner du temps et sortir de la tourmente bureaucratique. A l'heure actuelle, les citoyens peuvent, en un seul clic, obtenir différents documents, à l'instar du certificat de nationalité, le casier judiciaire ou l'inscription pour les différents concours. Ce processus de modernisation de l'administration en Algérie, entamé notamment en 2015, vise l'amélioration du service public par l'allègement des procédures administratives, la décentralisation de l'établissement des documents biométriques et la généralisation de l'administration électronique.

Cette volonté est clairement définie et affichée par le gouvernement, à travers une nouvelle stratégie visant à «humaniser» l'administration en la «dépoussiérant» pour la rapprocher davantage du citoyen et en assurant des prestations de service public de qualité. Ainsi, dans le secteur de la Justice, les citoyens peuvent obtenir un certificat de nationalité par Internet



en s'inscrivant simplement au tribunal le plus proche. «Pour obtenir votre certificat de nationalité via Internet, veuillez vous inscrire au tribunal le plus proche», pouvait-on lire dans un SMS transmis sur les téléphones cellulaires des Algériens. L'opération d'obtention du certificat de nationalité par Internet ainsi que d'autres documents a été lancée depuis plusieurs mois. Ce message intervenait dans une période où les nouveaux bacheliers auront à fournir des certificats de nationalité pour s'inscrire à l'université et dans des écoles spécialisées et le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication évitera aux demandeurs du certificat de nationalité de se déplacer aux

tribunaux. Aussi, le citoyen peut demander et recevoir son certificat de nationalité algérienne à partir d'Internet en s'inscrivant à la banque de données du ministère de la Justice. Il doit ainsi se présenter personnellement au guichet du tribunal le plus proche, une seule fois, muni de sa pièce d'identité, du numéro de son téléphone portable et des documents d'état civil ou des pièces nécessaires pour obtenir le certificat de nationalité, est-il expliqué sur le site du ministère. Pour le secteur de l'Enseignement supérieur, il met à la disposition des 330 000 nouveaux bacheliers l'adresse <http://www.orientation.esi.dz> pour remplir la fiche de vœux et la déposer en ligne sur cette adresse. Concernant le secteur

de l'Education nationale, le retrait des convocations pour les candidats aux examens partiels du baccalauréat session 2016 s'était fait sur le site Internet de l'Office national des examens et des concours. Ce site web de l'Onec est dédié depuis quelques années à l'inscription et à la publication des résultats des examens de la 5<sup>e</sup> année primaire, du BEM et du baccalauréat. Le secteur des collectivités locales avait été lui aussi boosté auparavant avec le développement de la e-administration, à travers l'activation du registre électronique de l'état civil, la réduction des délais d'élaboration et de délivrance du passeport biométrique et le lancement de l'élaboration de la carte d'identité nationale biométrique.

Délivrés, par le passé, au niveau des daïras, les documents d'identité (carte nationale et passeport biométriques) sont dorénavant établis au niveau des communes, dans le cadre de la nouvelle stratégie du gouvernement. L'opération de décentralisation ayant déjà été mise en application dans plusieurs wilayas du pays. Cette décentralisation a pour but d'éradiquer notamment la bureaucratie, qui se concrétisera avec l'appui d'une politique «plus entrepreneur» en matière de simplification et d'harmonisation des procédures, permettant ainsi un gain conséquent de temps dans l'établissement et la délivrance des documents administratifs. En outre, l'un des objectifs fixés par les pouvoirs publics est de parvenir en 2016 à «zéro papier» administratif. Le citoyen pourra, depuis son domicile et grâce à l'Internet, formaliser un dossier et se faire établir le document administratif qu'il souhaite. Dans ce cadre, le président de l'Observatoire national du service public (Onsp), Fouad Makhlouf, avait précisé en juin que l'administration électronique économiserait à l'Etat annuellement des dépenses de près de 2 milliards de dinars. «D'où la nécessité d'accélérer le processus de mise en place de cette administration», avait-il souligné, précisant que «le fait de privilégier la numérisation et de ne pas consommer du papier épargnerait à l'Etat des dépenses inutiles».

M. B.

Pour une meilleure prise en charge en hémodialyse

## Boudiaf appelle les citoyens à davantage de don d'organes

Le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, a lancé, hier, lors de sa visite de travail dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, un appel général à tous les citoyens en vue d'aider les malades souffrant d'insuffisance rénale, et ce, en faisant preuve davantage de don d'organes. Selon Boudiaf, cette incitation à instaurer la culture du don d'organes chez les citoyens revêt à la fois un devoir moral pour ces derniers, comme elle vient à l'occasion rappeler les innombrables moyens mis à disposition par le ministère de la Santé afin de mieux prendre en charge en hémodialyse cette catégorie de patients. S'exprimant sur ce point au cours de son inspection du CHU Kesabi-Baizi de 60 lits à Mansoura, dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, il n'a pas manqué de rappeler l'importance de la généralisation du don d'organes dans l'évolution des soins pour la maladie des reins. A plus forte raison, toujours selon le ministre, que la médecine spécialisée en urologie a acquis des avancées considérables dans ce sens, notamment en matière de greffe rénale. «Désormais, les greffes rénales ainsi que toute opération en urologie se font avec efficacité dans nos établissements de santé. Pour preuve, un total de 100 greffes

rénales réalisées samedi dernier, ont toute été réussies intégralement. C'est en ce sens que j'invite tous les patients nécessitant une hémodialyse à se rapprocher, dans les plus brefs délais, de nos différentes unités de soins pour que les gens prennent conscience des solutions apportées en la matière», a-t-il souligné. C'est dans ce sens d'ailleurs que M. Boudiaf a ajouté que «les citoyens devraient de plus en plus faire preuve de don d'organes car la santé est l'affaire de tous. Mais avant cela, c'est aux différentes institutions publiques, telles que les mosquées, les écoles ainsi que tous les médias du pays, que revient le rôle de sensibiliser les citoyens», a-t-il laissé entendre. Pour ce qui est de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, par ailleurs, au cours de sa visite le ministre a insisté sur l'intérêt des praticiens et responsables de santé de la région à bien appliquer la politique des soins de proximité pour les personnes malades. A ce propos, M. Boudiaf a souligné que «concernant les différents soins des habitants de Bordj Bou-Arréridj, je ne veux plus que ces derniers puissent encore souffrir des problèmes de déplacements, de longue attente ainsi que des souffrances supplémentaires liées au tra-



cas du trajet». «Pour la simple raison que des instructions ont été données pour permettre ces soins sur place», a-t-il ajouté. Lors de sa visite du CHU Bouzidi, le ministre a demandé aux dirigeants de quelques établissements à faire un jumelage inter-wilayas pour assurer plus d'interventions. Concernant le récent décès de deux nourrissons dans une clinique privée à

Rouiba, M. Boudiaf n'a rien signalé de nouveau sur cette affaire, hormis le fait que l'enquête est toujours en cours et que les résultats de l'autopsie seront rendus publics une fois sortis. Pour plus de précisions, le ministre a fait savoir que deux médecins spécialisés, désignés par le ministère de la Santé, ont été chargés de prendre cette affaire en main.

Yacine Djadel

Rejetée par l'opposition et les nouveaux partis

# La condition des 4% ne trouve pas de résistance au Sénat

■ Le projet portant code électoral et les enjeux des prochaines élections, à savoir les législatives et les locales de 2017 étaient motivants pour les sénateurs en enregistrant un nombre plus important d'intervenants par rapport aux précédentes plénières.

Par Nacera Chennafi

La plénière consacrée hier au débat du projet portant code électoral et celui relatif à l'instance de surveillance des élections a connu une inscription de 26 intervenants. Les intervenants ont axé leurs interventions sur la réhabilitation de l'élu dans son poste après le verdict d'innocence. S'agissant de l'article 94 et la fameuse condition d'obtenir 4% dans les précédentes élections pour pouvoir participer aux prochaines échéances ou bien le recours à l'opération de collecte des signatures, des sénateurs ont évoqué le cas des nouveaux partis, donc ceux qui ont eu leurs agréments après les élections de 2012 en plus du cas des listes indépendantes. Pour rappel, cette condition a été rejetée par l'opposition au sein de l'APN. Mais ceci n'a pas empêché le vote du texte sans amendement. Il est à savoir que le Sénat n'a pas la prérogative de proposer des amendements.

## Les nouveaux partis doivent collecter 50 signatures pour un siège

Dans sa réponse, le ministre de l'Intérieur, Nourredine Bedoui, est revenu sur plusieurs points. Abordant le fameux article 74 rejeté par l'opposition, le ministre a soutenu une nouvelle fois qu'il ne s'agit pas de restreindre les partis indiquant que les 4% concernent les partis qui n'ont pas participé aux précédentes élections et pour le cas des nouveaux partis qui n'ont pas participé aux précédentes élections, ils sont tenus de collecter 50 signatures pour chaque siège. A ce propos, on peut citer le cas du parti de Benflis. Il a aussi défendu l'article 80 relatif au poste de P/APC. Un article qui a causé, selon le ministre, le blocage de plusieurs APC depuis 2012. Les sénateurs du FLN se sont réjouis de l'annulation de l'article 80 relatif à la désignation du président de l'Assemblée populaire nationale.



Selon la nouvelle proposition, celui-ci sera désigné tête de liste du parti qui a obtenu la majorité. Pour rappel, le vieux parti était pénalisé lors des élections locales de 2012 en perdant la présidence de plusieurs Assemblées communales et s'est retrouvé à négocier avec d'autres partis avec lesquels les alliances étaient contre nature.

## Pas de circonscriptions électorales dans les wilayas déléguées

Un autre problème a été soulevé. Il s'agit du cas des wilayas déléguées qui sont au nombre de 10 et si elles sont concernées par les prochaines élections. Pour le ministre, les circonscriptions électorales sont différentes des circonscriptions administratives. Selon le ministre, la création de wilayas déléguées n'impose pas la création de circonscriptions électorales. Pour conclure, Bedoui affirme qu'on est dans une phase de «réorganisation administrative et non un découpage administratif», sachant qu'en 2014, ces wilayas déléguées ont été présentées comme une application d'un nouveau découpage administratif et même le FLN avait créé de nouvelles mouhafadhas. Mais à comprendre la réponse du ministre, au niveau électoral, rien

n'a changé dans ces wilayas déléguées, elles n'auront pas des Assemblées de wilaya et de la commune élues. Et ceux qui ont l'ambition de présenter leur candidature le feront dans les anciennes circonscriptions électorales. A savoir qu'administrativement, ces wilayas sont gérées par des walis délégués désignés.

## Des mesures d'urgence pour les élus innocentés par la justice

S'agissant du cas des élus innocentés après poursuites judiciaires et non réintégrés à leurs postes et leur arrestation d'une manière abusive, le ministre a affirmé que son département «connaît» ce problème, annonçant que cette question sera traitée définitivement dans l'amendement du code communal. Dans ce cadre, il a annoncé qu'en attendant cet amendement, des mesures d'urgence ont été prises à travers des instructions données aux walis pour s'occuper de ces cas d'élus. L'interdiction de nomadisme politique en se portant candidat sur plusieurs listes électorales a été défendue par le ministre affirmant qu'il n'est pas raisonnable de présenter des candidats qui ne sont pas des militants d'un parti. Il a ajouté qu'il

s'agit de «couper la route devant les candidats opportunistes». S'agissant du niveau d'instruction des candidats, le ministre a indiqué que cette condition ne peut pas être imposée mais vu le contexte actuel, les partis trient leurs candidats.

## Les travailleurs des collectivités locales candidats doivent démissionner une année avant l'élection

Revenant sur la disposition contenue dans l'article 81 du code électoral, interdisant aux travailleurs des collectivités locales de participer aux élections, pendant leur exercice, le ministre a défendu que cette mesure ne vise pas à interdire le droit de se porter candidat mais protéger l'opération électorale et éviter l'atteinte à la stabilité et le blocage des communes. A ce propos, il a indiqué que plus 3 000 agents des collectivités locales sont élus au niveau des Assemblées communales. Comme solution, le ministre affirme que les travailleurs au sein des collectivités locales peuvent se porter candidats à condition qu'ils démissionnent une année avant les élections ou changement d'APC.

N. C.

## LA QUESTION DU JOUR

### Celui à qui profite le crime

suite de la page Une

Si dans le même temps il n'est pas allé jusqu'à les accuser d'avoir trempé dans le coup d'Etat, il en a néanmoins suffisamment dit pour qu'ils comprennent qu'il n'en pense pas moins. S'agit-il pour lui de cette manière de faire pression sur eux pour obtenir l'extradition de Fethullah Gülen, ou est-il réellement et sincèrement convaincu que le coup d'Etat n'aurait pas pu être tenté sans que les Américains aient été au courant ? Probablement pour les deux motifs à la fois. Rares de toute façon sont pour le moment les Turcs qui ne soient pas du même avis que leur président quant à l'implication des Etats-Unis, et à travers eux de l'Otan, dans le coup d'Etat. Quand ce ne serait que parce qu'ils savaient et qu'ils ont laissé faire, qu'ils n'ont pas alerté les autorités turques. Comme de plus les Etats-Unis ne se montrent guère pressés d'extrader Gülen, la tête de ce qu'Erdogan appelle l'entité parallèle, en somme une sorte d'Etat dans l'Etat, les relations des deux pays risquent de beaucoup se dégrader à l'avenir. Il est en tout cas clair dès à présent que l'épuration à grande échelle qu'Erdogan s'est engagé devant ses partisans à entreprendre dans toutes les institutions, pas seulement donc dans l'armée, sera dénoncée par aussi bien les Américains que par les Européens, et probablement aussi par les Russes, qui eux-mêmes donnent le sentiment de mièvrément apprécier la tournure prise par les événements en Turquie. Il semble bien en tout cas que ce soit la première fois qu'un coup d'Etat avorté ait produit autant de déception embarrassée chez des puissances aux intérêts si souvent divergents. De là à abonder dans le même sens que désormais la plupart des faiseurs d'opinion turcs quant à l'implication de certaines d'entre elles, et en premier lieu bien sûr de l'allié américain, dans la tentative de coup d'Etat, il y a un pas que ne franchiront que ceux qui pensent que le monde est bel et bien régi par des complots, même s'il en est qui échouent.

M. H.

## Développement du secteur de l'Énergie Bouterfa mise sur le partenariat

Le ministre de l'Énergie, Nouredine Bouterfa, a affirmé lundi à Hassi-Messaoud (Ouargla) que le partenariat revêt une grande importance dans le développement du secteur.

S'exprimant lors d'une visite de travail et d'inspection, le ministre a mis l'accent sur le rôle important du partenariat étranger dans le secteur de l'Énergie, notamment en matière de développement et

d'exploitation des gisements des champs d'hydrocarbures, à l'instar de l'Organisation Ourhoud.

L'Organisation Ourhoud, localisé à l'Est de Hassi-Messaoud, dans le bassin de Berkine, a été créée le 1<sup>er</sup> juillet 1997 par l'Entreprise nationale Sonatrach, en association avec différents partenaires, à savoir Cepsa, Anadarko, ENI (ex-part LASMO), Maersk, ConocoPhillips (ex-part

LAMPE) et Talisman, en application d'un accord-cadre d'unification pour développer et exploiter l'important gisement d'Ourhoud, a-t-on fait savoir.

L'Organisation d'Ourhoud, qui a fait l'objet de la visite du ministre, dispose de plusieurs installations principales, dont un centre de traitement de la production, composé de trois trains de séparation et de stabilisation de brut, d'une chaîne de

compression de gaz et d'injection, d'une unité de traitement et d'injection d'eau, de trois bacs et trois pompes d'expédition.

Il compte aussi un réseau de collecte d'huiles, une desserte d'injection d'eau, une desserte d'injection de gaz et d'une desserte de Gaz Lice.

Concernant le projet en cours de démarrage, l'Organisation Ourhoud compte un projet Increase Water and Handling (IWH), qui a pour objectif d'aug-

menter la capacité de l'unité de traitement des eaux huileuses pour réinjection et maintien de pression du réservoir et de garantir la disponibilité de la capacité de compression de gaz. La mise en service d'une nouvelle installation du projet IWH permettra l'augmentation du débit d'huile et l'amélioration de la récupération d'huile, avec un apport à l'horizon 2033 estimé à 8,68 millions m<sup>3</sup> d'huile.

K. N.

## Habitations endommagées par les séismes à Béjaïa 124 familles relogées hier à Sidi-Ali Labher

**UNE OPÉRATION** de relogement de 124 familles dont les habitations avaient durement été touchées par les séismes des 19, 29 novembre 2012 et 26 mai 2013 a eu lieu hier à Béjaïa. L'opération a été supervisée par le wali en présence des élus de l'APC et des responsables de l'OPGI. Les bénéficiaires sont issus de plusieurs vieux quartiers de la ville de Béjaïa, notamment du Plateau Amimoune, rue des vieillards, rue Benboulaïd, Bab-Elouz, rue Boualem Ouzegdouh, etc. Ils ont bénéficié de logements neufs au niveau de Sidi-Ali Labher après une longue attente et plusieurs actions de protestation que ces derniers avaient observées devant le siège de la daïra puis devant le siège de la wilaya l'an dernier et le début de l'année en cours. Ils n'avaient pas cessé de réclamer leur relogement comme promis par les autorités. Certains, dont une femme divorcée ayant deux enfants à charge, ont exprimé leur déception puisque leurs noms n'ont pas été portés sur la liste des bénéficiaires par la commission qui a enquêté sur leur situation. Les bénéficiaires n'ont manqué d'exprimer leur joie d'être relogés après des années d'attente, seulement les logements ont été livrés sans gaz de ville. Pour rappel, les deux séismes de 2012 et 2013 qui avaient frappé la ville de Béjaïa avaient endommagé plus de 3 180 bâtisses selon le CTC, dont 437 ont été classées dans la zone verte 2, 1 977 dans la zone orange 3, alors que 766 habitations avaient été alignées dans la zone Orange 3 et 31 autres dans la zone rouge. Les habitations avaient été relativement touchées et ont nécessité des réfections, leurs propriétaires ayant été indemnisés. Pour rappel, l'Etat avait consacré une enveloppe financière de l'ordre de 19,5 milliards de centimes pour la réhabilitation des habitations endommagées par les séismes.

H. Cherfa

## Exploitation des phosphates

# L'Algérie signe pour 4,5 milliards USD avec un groupe indonésien

■ Le département de Abdesselam Bouchouareb a signé, hier, en fin de matinée, trois accords de partenariat pour l'exploitation et la valorisation des phosphates représentant un investissement de 4,5 milliards USD. Lesdits contrats ont été paraphés entre le Groupe indonésien Indorama et les groupes Asmidal et Manal. Ceci en attendant la signature d'une prochaine joint-venture avec le groupe français Roullier qui viendra relever le montant de l'investissement consenti à 5 milliards dollars US.

Par Lynda Naili

**D**e ce fait, avec le lancement prévu dès 2016 de ces plateformes de partenariat, les 5 milliards USD d'investissement généreront la création de près de 16 000 emplois dont 12 000 en phase de construction et 4 000 en exploitation, a assuré le ministre de l'Industrie et des Mines. Ces partenariats visent la transformation de 5 millions de tonnes de phosphates marchands en engrais phosphatés et la production de 1 800 000 tonnes d'ammoniac.

En effet, ces joint-ventures portent sur le développement et l'exploitation de la nouvelle mine de phosphate de Bled El-Hadba à Tebessa ; la transformation des phosphates pour la production de l'acide phosphorique et le diammonium phosphate (DAP) à Souk Ahras et enfin sur la transformation du gaz naturel pour la production d'ammoniac, de nitrate d'ammonium technique (TAN) et du calcium ammonium nitrate (CAN) à Hdjar Essoud, à Skikda. Et d'ajouter que «la production issue de ces plates-formes industrielles couvrira les besoins de l'agriculture en fertilisants et permettra l'exportation de l'excédent dégagé».

Deux années après la promulgation de la nouvelle loi minière en février 2014, venue donner un souffle frais au secteur des mines, les démarches se multiplient afin de relever ce secteur, pourtant ô combien créateur de richesses, qui a longtemps connu une agonie certaine et avérée. C'est en tout cas ce qu'il ressort de la déclaration du premier responsable du secteur qui, en marge de la



Ph/DR

signature des contrats, a promis «un nouvel essor» concernant l'exploitation des gisements de phosphates (...) qui assurément peuvent «contribuer à la diversification des sources de revenus du pays jusqu'à devenir un substitut pérenne aux recettes du pétrole». Et pour cause, Bouchouareb parle d'«un objectif intermédiaire» de «10 millions de tonnes/an de production de phosphates d'ici à 2019». Tel est le «défi» que se lance Abdesselam Bouchouareb pour permettre à l'Algérie de «redevenir visible sur les marchés mondiaux à moyen terme». Un objectif amplement réalisable à travers «l'émergence d'industries structurées», dans la mesure où l'Algérie viendra «à exploiter pleinement son potentiel minier». Pour ce faire, le département de l'Industrie et des Mines entend «impliquer les meilleurs du secteur national (publics et privés) et étranger et mettre en place un cadre réglementaire qui préserve les inté-

rêts de l'Etat». C'est là d'ailleurs, rappelons-le, une des nouveautés apportées par la nouvelle loi minière de 2014 qui a autorisé la participation des opérateurs nationaux tant privés que publics dans l'exploitation, le développement et la recherche dans le domaine minier. Pour expliquer l'ambiance portée sur les phosphates, Bouchouareb évoquera «la stimulation de la production nationale» assurée par l'exploitation du nouveau gisement de Bled El Hadba, en plus de celui de Djebel El Onk, la promotion des industries de transformation des phosphates à l'effet de figurer à l'horizon 2019 dans le Top trois des producteurs africains avec une production de plus de 10 millions de tonnes/an dont 80% transformée localement.

Pour rappel, le secteur minier a connu un déclin avéré ces dernières années faute d'une diminution des investissements de la recherche minière... Dans

une situation dramatique, il ne reste plus, du moins pour la plupart que mines cadavres à l'instar de Ouenza Boukhadra, les mines d'or à Tamanrasset, les mines de Kaolin à El Milia... gérées autrefois par des étrangers et abandonnées dans un état de vétusté avancée. Sachant qu'actuellement seuls 40% des réserves du sol algérien sont connus, sur les 70 mines ayant existé dans les années 80 ne restent plus que 20 actuellement. Aussi est-il primordial de développer les mines, secteur stratégique, pourvoyeur de richesses et d'emplois, réinstaurer la formation dans ce domaine qui accuse un problème aigu en termes de qualification de la main-d'œuvre, renforcer la recherche considérée comme étant la colonne vertébrale du secteur minier qui sans elle ne saurait exister, réhabiliter l'outil de production nationale.

L. Naili

## Durant le premier semestre

# Baisse de la criminalité à Tizi-Ouzou

**U**ne baisse de la criminalité a été enregistrée à Tizi-Ouzou durant le premier semestre 2016 comparativement à la même période de l'année 2015, selon un bilan diffusé hier par le groupement de wilaya de la Gendarmerie nationale.

Ainsi, au volet de la police judiciaire et durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016, ce même corps de sécurité a traité un total de 688 affaires s'étant soldées par l'interpellation de 106 personnes, contre un total de 721 affaires et 122 individus arrêtés durant la même période de l'année dernière.

Parmi ces 688 crimes et délits traités, les atteintes aux biens arrivent en tête de liste avec 367 affaires enregistrées. Suivent les atteintes aux personnes qui totalisent 313 affaires. Comparés à la même période de l'année 2015, il a été enregistré 381 crimes et

délits contre les biens et 312 autres contre les personnes, a-t-on rappelé.

S'agissant du volet sécurité routière, le même bilan fait état d'une «nette amélioration» comparé à 2015. Durant les six premiers mois de l'année en cours, les services de la gendarmerie ont eu à intervenir dans 135 accidents de la circulation ayant fait 24 morts et 249 blessés.

Durant le même semestre de 2015, il a été déploré 192 accidents ayant fait 33 morts et 345 blessés. Cette baisse est le fruit des efforts menés par la gendarmerie pour sensibiliser les usagers de la route par des actions préventives et dissuasives. A ce titre, le groupement de wilaya de la Gendarmerie nationale a dressé un total de 696 barrages et effectué 952 patrouilles qui se sont soldées par 3 700 PV dressés et 5 787 permis de

conduire retirés, de janvier à juin dernier.

Durant cette même période, les différents services du groupement de la Gendarmerie nationale ont effectué un total de 14 826 interventions, 23 opérations de sécurisation de manifestations culturelles, économiques et sportives, et assuré 388 escortes. Ils ont également traité 42 affaires liées à la vente illicite de boissons alcoolisées, 3 autres liées à l'extraction illicite de sable des oueds avec récupération de plus de 2,5 tonnes de sable.

En outre, il a été enregistré 2 affaires d'atteinte à l'ordre public et 6 autres dans le cadre de la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants, ainsi que deux affaires de faux et usage de faux (fausse monnaie) et trois liées à l'immigration clandestine, selon le même bilan.

Hani T.

Industrie

# Hausse des prix à la production

■ Les prix à la production du secteur industriel public hors hydrocarbures ont augmenté de 5,4% au premier trimestre 2016 par rapport à la même période de 2015, selon l'Office national des statistiques (ONS).

Par Amel.B

Cette hausse s'explique notamment par une augmentation importante des prix à la production du secteur des mines et carrières (+34,3%) et ceux des produits énergétiques (+9,9%). L'indice des prix à la production industrielle du secteur public national, hors hydrocarbures, mesure l'évolution des prix - sortie d'usine - des biens vendus sur le marché intérieur. Les produits destinés à l'exportation ne sont pas pris en considération. Dans le secteur des mines et carrières, l'augmentation des prix était quasi-générale à l'exception de l'extraction du sel qui est restée presque stable (-0,1%). Mais la hausse la plus importante a touché les prix de l'extraction du fer qui ont grimpé de 101,5% durant le premier trimestre 2016 par rapport à la même période de 2015. En outre, les prix de l'extraction de phosphate ont marqué une croissance de près 30%, ceux de l'extraction de l'argile et sable de 11% et ceux des matières minérales de 9,5%. Dans le secteur de l'énergie,

## Pour renouveler sa flotte pétrolière L'Arabie saoudite lance un fonds

LA COMPAGNIE nationale saoudienne de transport maritime et l'Arab Petroleum Investments Corp. (Apicorp) ont lancé un fonds de quelque 1,5 milliard de dollars pour l'achat par le royaume de 15 gros pétroliers. Selon un communiqué conjoint publié hier, le fonds est destiné à financer l'acquisition de 15 VLCC (Very Large Crude Carriers), la deuxième plus grosse catégorie de tankers transportant du brut. L'Apicorp, la banque de développement de l'Organisation arabe des pays exportateurs de pétrole (Opaep), détient 85% du fonds, d'une durée de 10 ans et qui a fait l'objet d'un accord signé dimanche soir à Ryad. Les 15% restants seront assurés par la compagnie saoudienne, créée en 1978, qui compte une flotte de 83 pétroliers, dont 36 VLCC. Le ministre saoudien de l'Energie, Khaled al-Faleh, a indiqué que le lancement du fonds allait contribuer à faire du royaume un centre régional de logistique navale. Il a toutefois exclu que l'acquisition de nouveaux pétroliers signifierait une augmentation pour le royaume de sa capacité de production de brut, actuellement de 12 millions de barils par jour (mbj). L'Arabie saoudite, qui produit au rythme de 10,2 mbj, est le premier exportateur de brut au monde.

R. E.



Ph. &gt; D. R.

une croissance des prix de 9,2% a été enregistré pour l'électricité. Quant à l'industrie agroalimentaire, la plupart des produits ont vu leur prix de production se stabiliser à part les produits alimentaires pour animaux (+2,5%) alors que celui de l'industrie du tabac manufacturier et allumettes a enregistré une hausse de près de 30%. Entre janvier et mars 2016, les prix à la production des industries métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMEE) ont affiché une augmentation de

2,2% en comparaison avec le même trimestre de 2015, avec une tendance disparate pour les différentes activités. Les augmentations les plus importantes ont touché la fabrication des biens de consommation mécaniques (+46%), suivie de la production et transformation des métaux non ferreux (+14%), la fabrication des biens intermédiaires métalliques, mécaniques et électriques (+3,6%). A l'inverse, les prix à la production de la méca-

nique de précision pour équipements ont baissé de plus de 26%. De leur côté, les prix des industries textiles, bonneterie et confection ont marqué une légère baisse de 0,3%, alors que ceux de l'industrie des cuirs et chaussures sont restés stables. Durant les trois premiers mois de 2016, les prix de l'industrie du bois, liège et papier ont augmenté de 1,5% en comparaison avec la même période de l'année passée. De même, les prix à la production des industries chimiques, caoutchouc et plastiques sont

restés quasi-stables au premier trimestre 2016 alors que ceux des matériaux de construction, céramique et verre ont augmenté de 2,7% (+4% pour les produits rouges et +3,3% pour les liants hydrauliques). Le secteur public industriel en Algérie compte 390 filiales de 12 groupes et entreprises, réparties en 11 secteurs et 50 branches d'activité. L'enquête de l'ONS intègre l'ensemble de ces entreprises avec les 213 produits inscrits à la nomenclature nationale des produits et activités industrielles.

A.B./APS

## Prix

### Le Brent ouvre la semaine à plus de 47 dollars

Les prix du pétrole hésitent sur la marche à suivre hier en cours d'échanges européens, évoluant à proximité de l'équilibre dans un marché prudent après le coup d'état avorté au cours du week-end en Turquie. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en septembre valait 47,62 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 1 cent par rapport à la clôture de vendredi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en août perdait 5 cents à 45,90 dollars. "La tentative de coup d'état militaire en Turquie a laissé le marché pétrolier relativement insensible avec des échanges ce lundi presque au niveau" de ceux de vendredi, relevaient des analystes. De fait, après avoir grimpé dans le sillage immédiat de l'annonce du putsch en Turquie, les cours de l'or noir ont annulé leurs gains pendant le week-end, à mesure que la tentative de renversement du pouvoir semblait maîtrisée. Même si la Turquie n'est qu'un producteur marginal de brut, le pays est un

acteur majeur de l'infrastructure pétrolière et gazière du fait de sa position géographique stratégique, soulignaient les mêmes analystes. "C'est un important pays de transit pour le pétrole", ajoutaient ces analystes, rappelant que des oléoducs dont la capacité de débit quotidienne était de plus de 3 millions de barils traversaient le territoire turc, transportant du pétrole depuis les champs pétrolifères de la mer Caspienne et du nord de l'Irak vers le port méditerranéen turc de Ceylan. Le pétrole est également acheminé par voie

maritime depuis la Russie et la mer Caspienne vers la Méditerranée via les détroits du Bosphore et des Dardanelles, expliquaient les analystes, jugeant pour cette raison que "toute obstruction des voies de transport resserrerait significativement l'offre" de pétrole. Or, comme le pays ne produit quasiment pas de brut lui-même, il en importe la plus grosse partie (plus de 90% selon l'Energy Information Administration, une antenne du département américain de l'énergie), ce qui signifie que tout recul de la demande

turque d'or noir - en raison de l'incertitude de la situation politique - pourrait avoir des répercussions importantes sur le marché pétrolier, poursuivait-on. De même, la situation en Libye semblait loin d'être normalisée en dépit de l'annonce début juillet de la fusion des deux compagnies pétrolières nationales rivales. Selon des informations parvenues au cours du week-end, les exportations de pétrole depuis le port (oriental) d'Hariga ont en effet été bloquées par des gardes exigeant que soient payés leurs salaires en retard.

Souad.H

## Banques

### Le CPA envisage d'augmenter ses agences à 180

Le Crédit populaire algérien (CPA) projette de porter le nombre de ses agences au cours des trois prochaines années à 180, a indiqué à Batna son président-directeur général, Omar Boudhiab. Trois nouvelles agences seront ouvertes dans l'algérois, courant cette année, et trente autres agences sont en chantier à travers le pays dans le cadre de la stratégie d'extension du réseau de la banque accompagnant le programme du gouvernement de développement de l'économie, a affirmé M. Boudhiab. Le CPA compte aujourd'hui 142 agences, a indiqué son PDG en marge de l'inauguration d'une

nouvelle agence dans la ville d'Ain Touta en présence du wali de Batna Mohamed Salamani. La situation financière du CPA est "excellente et s'améliore d'une année à l'autre" ce qui lui permet de prendre en charge aisément cette extension qui vise à se rapprocher davantage des citoyens et des porteurs de projets, a-t-il souligné. Le CPA œuvre à développer l'épargne en vue de mobiliser les ressources financières au service de l'investissement, a ajouté Omar Boudhiab. Le CPA à Batna compte cinq agences dont trois (3) au chef-lieu de wilaya, une à Barika et une autre à Aïn Touta.

D. I.

## Soins périnataux

## Lancement d'un programme national

■ Le chef de service néonatalogie de l'Etablissement hospitalo-universitaire Mustapha-Pacha, P<sup>r</sup> Djamil Lebane, a indiqué à Alger qu'un programme national de périnatalité sera lancé pour la période 2016-2020.



Souhila B.

Le spécialiste qui a été chargé de superviser ce programme en marge de la rencontre d'orientation qui a réuni le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, avec les directeurs de la santé de wilaya a précisé que le programme de périnatalité se propose de réduire la morbidité infantile (enfants de moins de

cinq ans) de 27,7 cas pour chaque 1 000 naissances vives (26 000 décès par an dont 80% de nourrissons) à 20 décès pour 1 000 naissances vives à l'horizon 2020. Il a expliqué que le programme était accessible pour peu que les conditions soient respectées et pour peu aussi que les moyens humains et matériels soient mobilisés d'autant plus, a-t-il soutenu, que l'Algérie a les capacités d'atteindre cet objectif. Il a rappelé que le ministère avait envisagé cette possibilité depuis

2006. Concernant les insuffisances, qui seront palliées dans les jours à venir, le professeur Lebane a évoqué un manque de mobilisation des personnels de la santé à la lutte contre la mortalité néonatale. Les salles d'accouchement ne répondent plus aux critères nécessaires et les structures de prise en charge font défaut, a encore déploré le responsable qui a préconisé de mettre les salles de réanimation néonatale à la disposition du pédiatre non de l'obstétricien tel

qu'il est de vigueur actuellement, faisant savoir que les nouveau-nés âgés de 0 à 6 jours décédaient en raison de l'absence d'une intervention rapide à cette période critique de leur vie. Le responsable du programme national de périnatalité a souligné par ailleurs l'impératif d'ouvrir des unités kangourou à travers le territoire pour la prise en charge des nouveau-nés prématurés ou de petit poids, citant des cas de nourrissons sauvés par l'unité kangourou du CHU Mustapha-Pacha. Il a également insisté sur la disponibilité des SAMU néonataux pour l'évacuation rapide des nouveau-nés en difficulté tel que de vigueur dans les pays qui ont réussi à faire reculer la morbidité néonatale. Il a insisté sur la nécessité de l'administration du vaccin anti D pour les nouveau-nés de mères à rhésus négatif et l'importance du dépistage précoce de l'hyperthyroïdie du nourrisson. La lutte contre l'hypothermie néonatale des nouveau-nés présentant des encéphalopathies et l'asphyxie figurent parmi les moyens préconisés par P<sup>r</sup> Lebane pour lutter contre la morbidité infantile. Il a enfin proposé la mise en place d'une commission de suivi regroupant un pédiatre, un obstétricien, un spécialiste en épidémiologie, quand

il est disponible dans la wilaya, et d'un paramédical qualifié pour veiller au succès de la mise en œuvre du programme.

S.B.

### Zika Une femme le transmet pour la 1<sup>re</sup> fois à un homme

Le 1<sup>er</sup> cas d'une femme qui a transmis le virus Zika à un homme lors d'une relation sexuelle non protégée a été signalé par les autorités sanitaires new-yorkaises, indiquent les CDC. Si les experts estimaient qu'une transmission de Zika était possible par voie sexuelle de la femme vers l'homme, aucun cas n'avait jusqu'alors confirmé leurs soupçons. Ils sont désormais fixés : une femme d'une vingtaine d'années aurait contaminé son partenaire suite à un rapport sexuel vaginal, ont déclaré vendredi les CDC, les centres pour le contrôle et la prévention des maladies d'Atlanta. «C'est un événement important, mais pas totalement inattendu, a commenté le D<sup>r</sup> Jay Varma, commissaire adjoint du département de Santé de la ville de New York, où a eu lieu la contamination. De nombreux éléments biologiques indiquaient que cela pouvait se produire». Le vecteur principal de transmission reste le moustique tigre, mais la découverte de ce cas pourrait bien obliger les chercheurs à réévaluer leurs prévisions de contaminations à la hausse.

#### L'analyse de sang confirme l'infection

La jeune femme aurait contaminé son partenaire à son retour d'un séjour dans une zone où le virus est actif – non précisée par les autorités sanitaires américaines – et où elle aurait été piquée par un moustique porteur. Une analyse de sang a confirmé que les symptômes dont elle a été victime dès le lendemain provenaient d'une infection par le virus Zika.

R.S.

## Établissements de santé de Tissemsilt

## Suspension de cadres, médecins et fonctionnaires

Le directeur de la santé et de la population de la wilaya de Tissemsilt a décidé dernièrement la suspension d'un nombre de cadres, de médecins et de fonctionnaires de plusieurs établissements de santé, a-t-on appris du même responsable, Mohamed Madjen. Cette décision, prise suite aux directives du wali, Abdelhamid El Ghazi sur demande du ministère de tutelle concerne, a-t-il déclaré à l'APS, le directeur des services de santé à l'EPH de Tissemsilt pour «incompétence» et des surveillants médicaux du même établissement qui comparaitront devant la commission paritaire pour «négligence de leur travail», de même que deux agents de sécurité du même établissement pour «mauvais comportement vis-à-vis des citoyens». Il a été

décidé également la suspension de deux médecins de l'Etablissement public de santé de proximité de Theniet El Had pour «non accomplissement de la garde à l'Aïd El Fitr». Ces derniers seront présentés devant le conseil disciplinaire. Un infirmier a été aussi suspendu pour une durée de 8 jours pour «absence durant les deux jours de l'Aïd», a-t-on ajouté. En outre, des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre d'un médecin spécialiste en radiologie à l'EH de Tissemsilt ayant pris un congé durant les deux jours de l'Aïd et ne figurant pas au tableau de garde, selon la même source. La direction de la santé a demandé des justifications au directeur de l'EPSP de Theniet El Had au sujet de son manquement au service de garde. M. Madjen a indiqué que le

wali avait consacré une visite à l'EPH de Tissemsilt le 5 juillet dernier qui lui a permis de relever un manque d'hygiène et un matériel médical en panne. Cette situation a été prise en charge en application des instructions du wali, a-t-on indiqué. Dans le but d'assurer une meilleure gestion au niveau de cet établissement, trois cadres ont été désignés pour accompagner le directeur dans sa mission. Il s'agit du chef de service infrastructures à la DSP, du président du conseil médical et du doyen des médecins, a-t-on précisé. La couverture sanitaire était assurée à travers les établissements sanitaires durant les fêtes de l'Aïd el Fitr et de l'Indépendance, a affirmé le même responsable.

Amel S./APS

## Selon l'Unicef

## Le sida reste la première cause de mortalité des adolescents en Afrique

Le sida demeure «la première cause de mortalité» chez les jeunes âgés de 10 à 19 ans en Afrique, s'est alarmé hier le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) au premier jour de la conférence internationale sur le sida en Afrique du Sud. «En dépit des progrès remarquables réalisés dans la lutte contre le sida» en matière notamment de prévention et de traitement, «le sida reste la deuxième cause de mortalité des 10-19 ans dans le monde, et la première cause de

mortalité dans cette tranche d'âge en Afrique», a souligné le directeur exécutif de l'Unicef, Anthony Lake, dans un communiqué. «Le nombre de décès liés au sida parmi les adolescents âgés de 15 à 19 ans a plus que doublé depuis 2000. Dans le monde en 2015, il y a eu en moyenne 29 nouvelles infections toutes les heures dans cette tranche d'âge», a affirmé l'agence onusienne. Les jeunes filles sont les plus vulnérables : «Elles représentent 65% des nouvelles infections chez les adoles-

cents dans le monde», ajoute le communiqué. «En Afrique subsaharienne, qui abrite environ 70% des personnes vivant avec le sida, trois adolescents sur quatre nouvellement infectés par le sida en 2015 étaient des filles», précise l'Unicef. Une enquête réalisée par l'agence onusienne auprès de 52 000 jeunes dans 16 pays du monde a révélé que 68% des personnes interrogées ne voulaient pas faire le test du sida «de crainte d'un résultat positif et de crainte d'être stigmatisées». Le nombre

de nouvelles infections de la mère à l'enfant, liées à la transmission du virus à la naissance ou pendant l'allaitement, a cependant sensiblement diminué, de l'ordre de 70% depuis 2000, constate l'Unicef. En 2015, la moitié des nouvelles infections parmi les enfants âgés de 0 à 14 ans a été enregistrée dans seulement six pays, dont cinq situés en Afrique : Afrique du Sud, Kenya, Mozambique, Nigeria et Tanzanie. «Les progrès indéniables réalisés au cours des trois dernières

décennies ne signifient pas que la bataille est terminée», a insisté Anthony Lake. «La lutte ne sera pas terminée tant que nous ne redoublerons pas nos efforts de prévention et de traitement, (...) tant que la stigmatisation et la peur empêchent des jeunes de se faire tester», a-t-il noté. La ville sud-africaine de Durban (Est) accueille de lundi à vendredi la 21<sup>e</sup> conférence internationale sur le sida, destinée à relancer les efforts contre l'épidémie qui a fait plus de 30 millions de morts.

N.T./Agences

Jijel

# De nouvelles structures de police bientôt opérationnelles

■ De nouvelles structures de police seront prochainement opérationnelles à Jijel afin d'améliorer la couverture sécuritaire dans la région, a déclaré le chef de sûreté de la wilaya, le commissaire divisionnaire Mohamed Zouhri.



Ilham N./APS

**A**nimant un point de presse consacré au bilan des activités policières durant le mois de ramadhan, le chef de sûreté a notamment annoncé l'ouverture imminente de nouveaux sièges de la police de l'air et des frontières (PAF) au port de Djendjen, à l'aéroport Ferhat-Abbas, d'un siège de sûreté extra-muros à Boucherka (Taher) et Mezghitane dans le cadre du renforcement des structures de

police dans la wilaya. Dans le même ordre d'idées, il a révélé l'ouverture prochaine d'une BMPJ (brigade mobile de police judiciaire) à El Milia ainsi que le lancement de projets de réalisation du siège de sûreté urbaine à Sidi Abdelaziz et à Chekfa. S'agissant du mois sacré du ramadhan, la sûreté de wilaya a été présente, en force, à travers la wilaya pour veiller à la sécurité des personnes et de leurs biens, a affirmé le chef de sûreté, rappelant qu'un effectif de près de 1 000 agents a été mobi-

lisé en permanence. La présence des agents de l'ordre, déployés à travers les différentes localités de la wilaya, a contribué à l'éradication de marchés informels, combattus dans le cadre des directives du gouvernement. Pour ce qui est de la saison estivale, le dispositif mis en place a donné ses fruits sur le terrain, à la grande satisfaction des touristes et estivants qui, pour la première fois, n'ont pas eu à faire face aux parkings payants et à la location «forcée» de parasols, tables, chaises et

autres accessoires de plages, a souligné M. Zouhri. La sûreté de la wilaya qui a réquisitionné 1 331 agents de Jijel, a compétence sur six plages surveillées et autorisées, en l'occurrence quatre à Ziama Mansouriah, une à El Aouana et un à Jijel, toutes dotées de postes de surveillance. Lors de ce point de presse, le même officier qui a dressé un bilan éloquent des différentes activités au titre des missions classiques dévolues à la police nationale, a notamment mis en relief les efforts déployés en matière de lutte contre la criminalité et le trafic de drogue, avec chiffres à l'appui. Le tout dernier coup de filet remonte à juin dernier avec la saisie par les éléments de la Brigade de recherche et d'investigation (BRI) de plus de 14 kg de kif traité, de 1 295 comprimés de psychotropes et l'arrestation d'un réseau composé de sept narco-trafiquants. Le numéro d'appel gratuit «vert» (15.48) gagne en audience sur le terrain auprès des citoyens qui l'ont utilisé près de 200 fois pour des appels de secours ou de dénonciation de cas d'infractions à la loi, selon ce responsable, rappelant les actions de proximité organisées tout au long de l'année pour rapprocher la police du citoyen.

Ilham N./APS

Tizi-Ouzou

## Mise en service des stations MSAN d'Ait Ouaneche, El Kahra et Tazmalt

**L**e réseau des stations d'accès multi-services MSAN (Multi Service Access Node) a été renforcé à Tizi-Ouzou par la mise en service de trois nouveaux équipements, a-t-on appris de la direction locale d'Algérie Télécom (A. T.). Il s'agit de stations des villages Ath Ouaneche (commune de Béni Ziki), El Kahra (Freha) et Tazmalt (Tizi-Ouzou). Ces nouvelles stations ont été réalisées dans le cadre d'un programme de déploiement des nouvelles technologies de télécommunications et de développement des réseaux téléphoniques et ADSL

au niveau de la wilaya, visant à offrir à la population cette technologie nouvelle génération, a-t-on précisé de même source. Un autre équipement MSAN a été installé au niveau du village Tighzert, dans la commune de Béni Aissi, et sera mis en service «incessamment, juste après la réception du réseau de distribution qui est en cours de réalisation», a informé Algérie Télécom qui invite les citoyens de ces localités à se rapprocher des agences ACTEL et DICTEL pour souscriptions. En juin dernier, la direction opérationnelle d'A.T. de

Tizi-Ouzou avait mis en service trois autres MSAN à Tala Khellil (commune de Béni Douala), Ait Rhouna (Azeffoun) et Taourit Aden (Mekla) ainsi qu'un équipement 4G LTE dans la commune d'Agouni Gueghrane. Par ailleurs, Algérie Télécom informe ses clients que les promotions exceptionnelles des bonus sur les rechargements (par carte ou ticket) d'internet Idoom ADSL et 4G LTE, lancées durant le mois de ramadhan, sont prolongées jusqu'au 11 août prochain.

Ali O./Agences

SDE-Tébessa

## Plus de 80 millions de dinars de créances au premier trimestre 2016

**L**e montant des créances détenues par la Société de distribution de l'électricité et du gaz, SDE-Tébessa, auprès de ses abonnés a atteint au cours du premier trimestre 2016 plus 80 millions DA, a-t-on appris de son responsable. Plus de 50% des créances à recouvrer dans la wilaya de Tébessa sont détenues par des abonnés ordinaires (ménages), a précisé Mohamed

Kherkhouche, soulignant que la SDE a procédé à la coupure du réseau d'alimentation en énergie électrique des clients qui ne se sont toujours pas acquittés de leurs redevances. La même source a ajouté que des cadres de la SDE-Tébessa et des présidents des Assemblées populaires communales (P/APC) ainsi que les responsables des sociétés publiques se sont réunis pour débattre du problème et

trouver des «solutions aux factures impayées de ces instances», avertissant que ces établissements «ont jusqu'au début du mois d'août prochain» pour honorer leurs factures, au risque d'être coupés du réseau d'alimentation électrique. Pour les abonnés en retard de paiement, une taxe de pénalité de 950 dinars sera appliquée pour le réapprovisionnement et la réinstallation d'un nouveau compteur

électrique, a-t-il poursuivi. M. Kherkhouche a affirmé que les efforts de recouvrement des créances de la SDE-Tébessa ont été précédés par une campagne de sensibilisation auprès des clients sur la nécessité d'honorer les factures impayées de l'électricité et du gaz de ville, soulignant que la campagne de recouvrement devra se poursuivre.

K. L.

El-Bayadh

## Un taux de 70% du réseau électrique couvert par le système SCADA de télégestion

Le taux de couverture du réseau électrique par le système SCADA de gestion à distance a atteint les 70% dans la wilaya d'El-Bayadh, a-t-on appris auprès de la direction locale de la Société de distribution de l'électricité et du gaz de l'Ouest (SDO). Mis en exploitation en 2014, le système SCADA prend actuellement en charge le contrôle de 1 704,89 km des 2 435,57 km du réseau électrique de la wilaya, a-t-on précisé à la SDO établie à El-Bayadh. La société s'emploie à atteindre graduellement une couverture totale du réseau électrique de la wilaya par ce système de télégestion qui consiste notamment à signaler en temps réel les pannes et perturbations ou tout acte d'agression sur le réseau, a-t-on ajouté. Le système SCADA donne aussi aux équipes de maintenance la possibilité d'intervenir très rapidement une fois localisées ces pannes et perturbations, a-t-on fait savoir. Il permet aussi d'être à l'écoute de la clientèle en prenant en charge 24/24 heures leurs appels téléphoniques signalant des coupures, pannes ou tout autre incident sur le réseau d'électricité, qui sont aussitôt pris en charge par les agents chargés de sa gestion.

F. T.

Tlemcen

## Attribution prochaine de 1 490 logements sociaux

Quelque 1 490 logements sociaux locatifs, dont la liste des bénéficiaires a été affichée à Tlemcen, seront attribués «prochainement» à travers la wilaya. Ces logements faisant partie d'un quota de 1 600 unités seront attribués dans les jours à venir au niveau de la zone urbaine nouvelle «Boudjelida», située au nord de la ville de Tlemcen. Un délai d'une semaine a été accordé pour le dépôt des recours au niveau des annexes administratives des communes à «Boudghène», «Oudjelida», «Abi Tachfine», «El Hartoune», «El Mechouar», «Kiffane», «Sidi Said», «Agadir» et «Koudia», a-t-on appris dans un communiqué émanant de la daïra de Tlemcen. La prochaine opération d'attribution de logements qui aura lieu prochainement sous la supervision des autorités locales et des responsables de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), s'inscrit dans le cadre d'un programme d'attribution de 3 104 logements au courant du mois de juillet à travers plusieurs communes de la wilaya. Cinq cents logements publics locatifs (LPL) avaient été attribués dans la ville de Sebdo à la veille de la célébration de la fête de l'Indépendance et de la jeunesse et Aid el Fitr, de même que 304 logements pour la résorption de l'habitat précaire à «Sidi Ahmed», dans la commune de Remchi, en attendant l'affichage prochain d'une liste de bénéficiaires de 700 logements à Maghnia.

R. R.



Yémen

# L'armée visée par deux attentats suicide, 11 morts

■ Deux attentats à la voiture piégée ont visé hier des points de contrôle de l'armée autour de Moukalla, dans le sud-est du Yémen, faisant 11 morts dont 4 civils, selon un responsable de la santé et des sources de sécurité.

Un kamikaze au volant d'une camionnette piégée a foncé sur un barrage militaire à Burum, dans la banlieue ouest de Moukalla, ont indiqué à l'AFP des sources de sécurité. A la même heure, un deuxième a fait exploser son véhicule contre un autre point de contrôle de l'armée à Hajar, un village situé 15 km plus loin.

11 personnes ont été tuées et 18 blessées dans les deux attentats, a déclaré le directeur du département de la santé,

Riyadh al-Jariri. Quatre civils, dont une femme, figurent parmi les morts.

Les deux attentats n'ont pas été encore revendiqués, mais le commandant de la 2<sup>e</sup> Région militaire, le général Faraj Salemine, les a attribués à «des terroristes».

Les jihadistes du groupe État islamique (EI) et d'Al-Qaïda, pourchassés par les forces gouvernementales, restent actifs dans le sud et le sud-est du Yémen, où ils ont profité de la guerre qui oppose depuis mars



Ph. &gt; D. R.

2015 les troupes loyalistes aux rebelles pour intensifier leurs actions.

Moukalla, ville de 200 000 habitants, a été reprise le 24 avril par les forces gouvernementales à Al-Qaïda qui l'avait administrée pendant un an.

Mais les jihadistes conservent une forte présence et contrôlent toujours plusieurs localités dans la province du Hadramout, la province dont

Moukalla est le chef lieu. Depuis sa reconquête, Moukalla a été frappée par une série d'attentats meurtriers. 42 personnes, dont deux civils, ont péri fin juin dans cinq attentats ayant visé des militaires qui ont été revendiqué par l'EI. En mai, un double attentat suicide également revendiqué par l'EI avait coûté la vie à 47 policiers.

Plusieurs attaques de drone américain ont tué ces dernières

années de nombreux membres d'Al-Qaïda dans la péninsule arabe (Aqpa), que les États-Unis considèrent comme la plus dangereuse des branches du réseau jihadiste.

Washington a reconnu le 7 mai la présence d'un «très petit nombre» de soldats américains au Yémen pour aider les forces yéménites et la coalition arabe dirigée par l'Arabie saoudite à chasser Al-Qaïda de Moukalla.



## Points chauds

Fermeté

Par Fouzia Mahmoudi

Si Nicolas Sarkozy a fait quelques déclarations rapides après l'attentat de Nice, tous attendaient de le voir se lancer lui aussi, comme l'ont fait Alain Juppé et Christian Estrosi notamment, dans une critique cinglante du gouvernement et de sa gestion de la menace terroriste qui pèse sur la France. Il aura fallu attendre quelques jours mais l'ancien président a lui aussi finalement décidé de pointer du doigt l'action du gouvernement socialiste en matière d'antiterrorisme. En effet, le président du parti Les Républicains a affirmé «être en guerre, une guerre totale. Nos ennemis n'ont pas de tabous, pas de frontières, pas de principes. Donc, je vais employer des mots forts : ça sera eux ou nous». Ajoutant qu'une «autre politique est possible». Répétant qu'«il y a des choses qu'on aurait dû faire», Sarkozy a souligné que son camp demandait par exemple «depuis 18 mois que la consultation de sites jihadistes soit considérée comme un délit», ce qui, a-t-il souligné, n'a été «voté qu'en juin et ne rentrera en vigueur peut-être qu'en octobre». Il a aussi plaidé pour la création de centres de déradicalisation et réclamé à nouveau que «l'ensemble des personnes sur les fichiers "S" – 11.400 –, fassent l'objet d'une analyse précise». Selon lui, les fichés S étrangers soupçonnés de liens avec le terrorisme devraient être «mis dehors en urgence absolue» et ceux qui présentent des risques de radicalisation devraient porter un bracelet électronique, être assignés à résidence ou mis en centre de rétention. L'ancien chef de l'État a également plaidé pour une «fermeture des lieux de culte dont nous ne voulons pas sur notre territoire» et la création d'un centre de renseignement dans les prisons, ou encore «la mise à l'isolement de tous les détenus condamnés pour terrorisme islamique». Il a par ailleurs dit douter de la «radicalisation rapide» de l'auteur de l'attentat de Nice. «Il m'étonnerait beaucoup qu'un individu totalement isolé puisse louer un véhicule de dix-neuf tonnes, on a vu que c'était très préparé, l'enquête le dira», a-t-il noté, en soulignant que le terroriste avait agi «selon un mode opératoire qui a été très précisément recommandé par Daech». «Nous sommes face à un terrorisme islamique. Il faut nommer l'ennemi», a-t-il ajouté. Interrogé sur l'absence d'union nationale, Sarkozy a aussi répliqué : «Est-ce que vous croyez vraiment que le souci des Français est de savoir si on va se faire des risettes, des sourires, se tendre la main ?», soulignant que les Français veulent de la sécurité, après «sept attentats depuis Charlie et l'Hyper Cacher» en janvier 2015. Tout en affirmant refuser de «polémiquer» avec l'exécutif, il a trouvé «un peu effrayant» que le président François Hollande «annonce aux Français» dans son allocution du 14 juillet, à la mi-journée «que les choses vont tellement bien que l'état d'urgence est supprimé, pour rétablir l'état d'urgence à minuit». Reste à savoir si les Français seront réceptifs à ce discours et si la gauche déjà en mauvaise posture dans l'opinion du public devra en plus, désormais, se voir accuser d'être incapable de protéger efficacement la population contre le terrorisme. Ou du moins d'arriver à en diminuer l'impact. Il semblerait ainsi que la thématique de la guerre contre le terrorisme se dessine de plus en plus clairement comme un enjeu de taille à la prochaine présidentielle où les adversaires de François Hollande n'hésiteront pas à utiliser le lourd bilan des victimes du terrorisme sous son mandat pour le décrédibiliser définitivement. F. M.

## Kazakhstan

### 4 morts dans plusieurs attaques visant les forces de l'ordre

Quatre personnes, trois policiers et un civil, ont été tués hier dans une nouvelle série de violences au Kazakhstan où des attaques ont visé des locaux de la police et des services spéciaux à Almaty, la capitale économique de ce pays d'Asie centrale.

Ces attaques, inhabituelles dans ce pays relativement stable, interviennent à peine un mois après des attaques contre une base militaire et des armureries attribuées par les autorités aux islamistes et qui avaient fait sept morts début juin dans l'ouest du Kazakhstan.

La nouvelle série d'attaques a été lancée sur fond d'inquiétude croissante des autorités concernant le développement de l'islamisme radical dans ce pays à majorité musulmane sunnite.

«L'alerte antiterroriste a été relevée à son niveau maximal à Almaty après les attaques lancées par des inconnus contre un poste de police et le département du Comité de sécurité nationale», ont annoncé hier les services spéciaux kazakhs (KNB) dans un communiqué.

Cette annonce est intervenue après plusieurs échanges de tirs en plein centre d'Almaty où «trois policiers ont été tués», selon le ministère de l'Intérieur. Un civil a péri dans les attaques, a-t-il précisé dans un communiqué. Peu de détails ont filtré sur les

motivations des assaillants, opposants au président Noursoultan Nazarbaïev, islamistes ou criminels.

Selon le ministère de l'Intérieur, un homme de 27 ans ayant déjà des antécédents judiciaires et soupçonné d'un meurtre récent est à l'origine de ces attaques. Il «a été arrêté» et son complice présumé est recherché, indique le communiqué.

Les échanges de tirs ont eu lieu dans la matinée dans plusieurs quartiers de la ville, notamment près d'un poste de police en plein centre d'Almaty, faisant au moins sept blessés, selon des témoins cités par des médias locaux. La gare ferroviaire d'Almaty a été évacuée par la police à la suite d'une alerte à la bombe, selon l'antenne locale des services des situations d'urgence. «Une opération antiterroriste est en cours à Almaty», a annoncé le ministère de l'Intérieur, en appelant les habitants à rester chez eux.

La situation dans le district d'Almalinski à Almaty, où s'est déroulée une attaque contre un poste de police, était «très tendue» selon Cholpan, une habitante de 22 ans. «Quand je suis partie de chez moi ce matin, tout était très calme. Mais maintenant je ne sais pas comment je pourrai rentrer à la maison», a-t-elle raconté à l'AFP par téléphone.

Il s'agit d'une nouvelle série de violences au Kazakhstan, où sept personnes avaient péri début juin lors d'attaques meurtrières à Aktobé, dans l'ouest du Kazakhstan. Dix-huit assaillants avaient également été tués lors de ces violences et de la gigantesque chasse à l'homme ayant suivi.

Le président Noursoultan Nazarbaïev, qui dirige le pays d'une main de fer depuis l'époque soviétique, avait accusé des islamistes radicaux d'être derrière ces attaques, en promettant «le plus sévère des châtiments» à leurs auteurs.

Les Kazakhs avaient alors reçu des SMS les prévenant que le niveau d'alerte terroriste avait été relevé pour 40 jours.

Peu après, les autorités locales ont annoncé avoir arrêté «tous les participants» de ces attaques, sans donner plus de détail.

La ville d'Aktobe, qui compte quelque 400 000 habitants, avait vu en 2011 le tout premier attentat-suicide du pays, qui avait visé les locaux du KNB.

Fin 2014, les services kazakhs de sécurité avaient fait état de 300 ressortissants kazakhs combattant dans les rangs de l'organisation jihadiste État islamique (EI) et d'autres groupes extrémistes en Irak et en Syrie. Depuis le phénomène s'est amplifié.





«Ciné plage» est de retour

# Des classiques et de nouveaux films algériens projetés

■ Après avoir connu un franc succès lors de la première édition, la manifestation artistique «Ciné plage» est de retour cette année dans les villes d'Alger, Béjaïa, Ain Témouchent, El Tarf, Tlemcen et Annaba. Des films nouveaux et d'autres des classiques du cinéma algérien sont à l'affiche. Le programme de la ville d'Alger sera plus riche que les autres villes avec des projections en avant-premières de films réalisés par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel.



Par Abla Selles

Les organisateurs de «Ciné plage» annoncent la date de la manifestation, les villes concernées par cette deuxième édition et les films programmés. En effet, les cinéphiles en vacances sur

**Décès/Musique électronique**  
**L'américain Alan Vega n'est plus**  
 ALAN VEGA, une des figures les plus marquantes des débuts de la scène punk américaine et pionnier de la musique électronique avec son groupe Suicide, est mort «paisiblement dans son sommeil» samedi à l'âge de 78 ans, a annoncé sa famille dans un communiqué. C'est Henry Rollins, un autre porte-drapeau du punk aux Etats-Unis, qui a diffusé la nouvelle en postant le communiqué de la famille sur son site internet. Né à Brooklyn (quartier de New York) en 1938, Alan Vega a fondé «Suicide» en 1970, un duo dont il était le chanteur et Martin Rev tenait les claviers, affirmant avoir été inspiré par un concert des Stooges d'Iggy Pop à New York en 1969. Le duo est crédité de l'utilisation du terme punk (voyou en anglais) pour se décrire, après avoir lu un article du grand journaliste musical Lester Bangs, laissant apparaître sur les premiers posters du duo l'expression, qui fera ensuite florès et définira tout un genre musical, «Punk Music». Le premier album éponyme «Suicide», sorti en 1977, est considéré comme un des marqueurs dans l'histoire du rock, avant de briller encore en 1980 avec son solo très rockabilly «Jukebox Baby». **R. I.**

les plages de Béjaïa, Ain Témouchent, El Tarf, Tlemcen, Annaba et Alger seront gâtés cet été. Des courts et longs métrages, produits par l'Aarc ainsi que des classiques du cinéma algérien seront projetés sur écran géant chaque soir dans ces villes. Ces projections filmiques sont prévues du 20 juillet courant au 14 août prochain.

Des films récents et autres anciens du cinéma algérien sont à l'affiche dont «Le Hublot» de Anis Djaad, «Fadhma N'soumer» de Belkacem Hadjadj,



«Mekteoub» de Lamia Brahimi, «Mista» de Kamel Laich, «Hassan Terro» de Lakhdar Hamina, «Le clandestin», «Papillon», «Le puits» de Lotfi Bouchouchi, «Noktat etalachi» de Mahdi Laabidi, «La voie de l'ennemi» de Rachid Bouchareb et autres.

La ville de Ain Témouchent accueille cet événement sur la plage de Rechgoune du 20 au 25 juillet. Les vacanciers dans cette plage sont invités à revisiter le cinéma algérien à travers des films qui ont eu un franc succès. Il y a aussi les cinéphiles dans la

plage de Tichy à Béjaïa qui bénéficieront de la projection des mêmes films et durant la même période. Ainsi, la période du 30 juillet au 4 août sera consacrée aux cinéphiles d'El Tarf qui pourront assister aux projections programmées au théâtre de verdure du port d'El Kala. Quant aux cinéphiles de Tlemcen, ils attendront quelques jours pour assister à cet événement cinématographique. Ce dernier est prévu dans la ville des Zianides du 9 au 14 août prochain à la plage Marsa Ben M'hidi. Les cinéphiles

de la ville de Annaba pourront aussi assister à la projection des films programmés durant la même période à la plage de Chapuis.

Quant à la ville d'Alger, elle bénéficiera d'un programme spécial où des projections en avant-première sont programmées à l'image de «Chronique de mon village» de Karim Traïdia et «Eyes of Thief» de Nadjwa Najjar. Les films programmés dans le cadre de la deuxième édition de «Ciné plage» seront aussi projetés du 30 juillet au 4 août à l'Esplanade de Riad El Feth. **A.S.**

## RENDEZ-VOUS CULTURELS

- Esplanade de Riad El Feth  
Du 30 juillet au 4 août  
La manifestation cinématographique «Ciné plage»  
Théâtre de verdure Laadi Flici à Alger  
22 juillet :  
Spectacle de la chanteuse marocaine Hind Zahra  
23 juillet :  
Soirée artistique animé par l'artiste algérienne Souad Massi  
24 juillet :  
L'artiste malienne Rokia Traoré anime un spectacle musical  
Hôtel Le Méridien d'Oran  
24 juillet :  
La chanteuse marocaine Hindi Zahra enchante ses fans  
Nouveau théâtre de Timgad  
Jusqu'à 19 juillet :  
38e édition du Festival international de Timgad.  
Mardi 19 juillet à 22h :  
Concerts de Kadhem Essaher (Irak) et de la Troupe Bouzaher.  
Maison de la culture OuldAbderrahmane-Kaki Mostaganem  
Jusqu'à la fin du mois de juillet :  
Exposition de peinture «25<sup>e</sup> anniversaire du décès de Mohammed Khadda».  
Cirque national d'Algérie  
Cirque Amar (Chapiteau à Place Ardis, Pins Maritimes)  
Jusqu'au 30 juillet :  
Spectacles du cirque II Florelegio.  
Galerie de l'Espace Sylabs (8, rue Yessad-Hassani, Alger-Centre)  
Jusqu'au 23 juillet :  
Exposition de photographies «Près d'ici», avec la participation de 18 photographes de dix pays arabes.  
Musée d'art moderne et contemporain d'Alger (rue Larbi-Ben M'hidi, Alger)  
Jusqu'à la fin du mois de juillet :  
Exposition «Genèse II, une collection qui s'agrandit» avec des œuvres de Issiakhem, Khadda, Chegrane, Mokrani, etc.

## Festival international du film arabe à Oran

### Une trentaine d'œuvres en lice

La 9<sup>e</sup> édition du festival international d'Oran du film arabe (FIOFA), prévue du 22 au 27 juillet dans la capitale de l'ouest du pays, mettra en lice 34 films pour des prix, a-t-on appris dimanche du commissariat du Festival. Au programme de cette compétition officielle, figurent 24 longs et courts métrages et 10 documentaires, a indiqué le responsable de la communication du commissariat, Faycel Chibane. Cette édition, dont l'ouverture est prévue au théâtre régional d'Oran (TRO) Abdelkader-Alloula au centre-ville, verra la présence d'une pléiade d'artistes arabes d'Egypte, de Syrie et du Liban dont Farouk El Fichoui, Ayman

Zidane, Suzanne Nejmeddine et Pamela El Kik. Une journée de ce festival sera consacrée au «Panorama des courts-métrages algériens» avec au programme 10 films réalisés par de jeunes metteurs en scène, selon la même source. Ce festival sera mis à profit pour honorer, dans cette édition, des figures et œuvres cinématographiques de renom dont le défunt réalisateur et scénariste algérien Slim Ryad (1933-2016) et le célèbre film «La bataille d'Alger» de Gillo Pontecorvo. Il est aussi prévu d'honorer, à cette occasion, l'équipe de travail du film «Omar Gatlou» en présence de son réalisateur Merzak Allouache, 40 ans après sa production, a-t-on

indiqué. Le trio «Bila houdoud» sera également honoré au cours de cette 9<sup>e</sup> édition du film arabe. Dans le cadre de la commémoration du 4<sup>e</sup> centenaire de la mort de William Shakespeare, trois films adaptés de ses célèbres œuvres seront projetés en accord avec l'ambassade de Grande-Bretagne en Algérie et l'Institut culturel britannique, selon la même source. Un colloque intitulé «L'Autre dans le cinéma» sera animé deux jours durant par des metteurs en scène algériens et arabes, en plus de la présentation de films hors compétition en plein air et à travers les plages de la wilaya d'Oran, à la faveur de cette édition du FIOFA, a-t-on ajouté. **L.B.**

## Journées d'échange culturel et touristique

### Quatre cent étudiants du Sud invités à Tipasa

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique organise des journées d'échange culturel et touristique au profit de 400 étudiants du Sud du pays à «la résidence universitaire 2000 lits» de Tipasa,

dans le cadre des activités culturelles, artistiques et de loisirs au profit des étudiants, a indiqué dimanche un communiqué du ministère. Cette activité, qui s'étalera jusqu'au 20 juillet en cours, prévoit des ateliers de formation

sur l'organisation de sorties culturelles et touristiques et les arts plastiques, des stages pratiques de troupes théâtrales et une formation des entraîneurs et arbitres en jeux d'échec, tennis de table et le badminton. **F. H.**

## Coup-franc direct

Comment un club grandit !

Par Mahfoud M.

La JS Kabylie vient d'arracher un gros sponsor qui n'est autre qu'une société chinoise spécialisée dans la réalisation des ascenseurs et autres élévateurs. Cela est de bon augure pour le grand club algérien qui devrait s'inspirer de ce qui se fait dans les formations européennes qui tentent de grandir en mettant à profit l'apport de tels sponsors qui offrent une aisance financière très intéressante. Le fait que ce sponsor ait choisi d'aider les Canaris pourrait-il suffire pour espérer le revoir dans la cour des grands, que ce soit sur le plan national ou africain ? Il est clair qu'il faudra rentabiliser l'apport de ce genre de sociétés qui viennent avec de grandes ambitions et l'intention de faire tout le nécessaire pour enregistrer des résultats positifs. Un gros sponsor ne se contentera pas d'un second rôle, d'où la nécessité de jouer carrément pour les titres et enregistrer les meilleurs résultats possibles, car ces sociétés exigent un cahier des charges bien ficelé et des objectifs dans le long et court terme. Le fait que le club puisse bénéficier de ses infrastructures personnelles pourrait l'aider aussi avec de tels sponsors, et c'est pour cela que le nouveau stade doit être prêt dans les temps.

M. M.

### Championnats d'Afrique de lutte (juniors) L'EN décroche le titre en lutte gréco-romaine et féminine

**LES SÉLECTIONS** algériennes de lutte gréco-romaine et féminine (juniors) ont été sacrées par équipe, dimanche à l'issue de la troisième et dernière journée des championnats d'Afrique, organisés à la salle omnisports Tahar-Belakhdar de Chéraga (Alger). Les athlètes de la lutte gréco-romaine, auteurs d'une excellente prestation, ont remporté la compétition avec un total de huit médailles (4 or, 2 argent et 2 de bronze) devant les Egyptiens (4 or, 2 argent et 1 de bronze) et les Tunisiens avec trois médailles d'argent. Les quatre médailles d'or sont l'œuvre de Bachir Sid Azara (84 kg), Anis Chebli (50 kg), Mourtada Naanaa (55 kg) et Ghiles Saoudou (60 kg). «Après avoir perdu ma finale chez les cadets, aujourd'hui je me suis racheté en remportant le titre africain en juniors devant un excellent lutteur égyptien que je connais très bien. C'est une excellente prestation des mes collègues qui ont créé la sensation en prenant la première place devant les Egyptiens», a déclaré Mourtada Naanaa, champion d'Afrique dans la catégorie des 55 kg. Pour ce qui de la lutte féminine, les lutteuses algériennes n'ont laissé aucune chance à leurs

adversaires égyptiennes et tunisiennes en allant chercher cette première place par équipe avec un total de neuf médailles (4 or et 5 argent), devant les Tunisiennes qui ont récolté 7 médailles (2 or, 3 argent et 2 de bronze). L'Egypte a pris la troisième place avec 5 médailles (2 or et 3 argent). Les médailles d'or féminines ont été remportées par : Ibtissem Doudou (44 kg), Cheima Chebila (48 kg), Kheira Chaimaa Yahiaoui (51 kg) et Amel Hammiche (67 kg). «C'est le résultat des sacrifices consentis par nos athlètes et leurs familles pendant une saison. Avec cette consécration ici en Algérie, nous avons confirmé que la lutte féminine se porte bien grâce aux moyens mis par la Fédération algérienne des luttes associées. L'avenir est pour cette sélection qui fera certainement parler d'elle dans les années à venir», a déclaré Salim Chami, membre du staff technique de la sélection féminine. De leur côté, les athlètes de la lutte libre ont terminé la compétition à la deuxième place avec un total de six médailles (1 or, 4 argent et 1 de bronze), alors que la première place est revenue aux Egyptiens avec six médailles d'or et une de bronze.

#### Sports mécaniques

### Course de vitesse le 29 juillet à Oran

**LES AMATEURS** de sports mécaniques auront rendez-vous, le 29 juillet prochain, au niveau du Front de mer de la ville d'Oran, avec le Grand Prix de vitesse auquel prendront part 29 autos et 30 motos, a-t-on appris dimanche auprès de la Fédération algérienne des sports mécaniques (FASM). «Nous allons reprendre les courses de vitesse, absentes depuis plusieurs années. Cette reprise aura lieu sur un circuit large et fermé, sur une distance de 2,2 km avec la participation d'une soixantaine d'engins motorisés, dont 30 motos, spécialisés dans cette épreuve», a déclaré, le président de la FASM, Chihab

Baloul. «Cette compétition marquera une ère nouvelle pour la reprise des activités des sports mécaniques à Oran grâce à la Ligue de wilaya, en sommeil depuis plusieurs années, et qui sera également une opportunité de sensibilisation contre les accidents de la circulation, tout en incitant les citoyens à respecter le code de la route», a-t-il ajouté. A cette occasion, une conférence de presse sera organisée demain (11h00) pour donner de plus amples détails sur cette compétition organisée à la mémoire de l'ancien président de la Ligue d'Oran, Ali Boubekeur, souligne l'instance fédérale des sports mécaniques.

## Coupe de la CAF (Groupe A, 3<sup>e</sup> journée) Le MOB se contente du nul

■ Le Mouloudia de Béjaïa s'est contenté du nul (0/0) lors de son match comptant pour la troisième journée de la phase des poules de la Ligue des champions d'Afrique (groupe A) face à la formation congolaise du TP Mazembé et ce, avant-hier soir au stade de l'Unité Maghrébine à Béjaïa.

Par Mahfoud M.

Les Congolais restent en tête du groupe avec 7 points, suivis des Béjaouis qui totalisent 5 points. Dans l'autre match du groupe A, Medeama, troisième (2 pts) et Young Africans (1 point) se sont neutralisés (1-1), dimanche. Certes, ce résultat n'est pas idéal pour les Crabes qui aspiraient à l'emporter pour prendre la tête du groupe, mais c'est une bonne chose quand même surtout qu'il s'agit de la redoutable formation congolaise, considérée comme la bête noire des équipes algériennes puisqu'elle a déjà battu les formations de l'USMA et de l'ESS par le passé, même si les Sétifiens avaient pris leur revanche. Il faut savoir que les Béjaouis ont vécu une situation particulière en ce début de saison avec la démission des dirigeants et l'arrivée d'un nouveau président, à savoir Attia, outre le départ de certains cadres et celui du coach Amrani et son remplacement par Sendjak. Tout cela fait que le club se devait de repartir pratiquement de zéro et cela n'est pas évident. Certes, les Béjaouis se sont donnés à fond et fait ce



Les Mobistes arrachent un point positif

qu'ils pouvaient lors de ce match face aux Congolais, mais il faut avouer qu'ils manquent cruellement d'expérience et doivent encore se concentrer pour les prochaines journées qui restent. Le coach Sendjak a avoué qu'il était satisfait malgré ce nul, car en face il y avait une grande équipe africaine habituée au haut niveau, surtout qu'elle a remporté le trophée à plusieurs reprises dont le dernier la saison passée face à

l'USMA.

«Ce soir, on a découvert le haut niveau en Afrique face à cette grande équipe du Tout Puissant Mazembe. Mes joueurs se sont donnés à fond et ont joué avec le cœur et beaucoup de volonté. Ils n'ont pas à rougir de ce nul concédé à domicile face à cette coriace équipe congolaise. On est sur la bonne voie et la qualification nous tend les bras», a-t-il avoué.

M. M.

### JO-2016-Football (match amical)/Algérie-Irak 2-0 Les Verts ont eu leur revanche

La sélection olympique algérienne a réussi une victoire importante sur le plan psychologique devant son homologue irakienne (2 à 0) en match amical, dimanche soir au stade Mustapha-Tchaker de Blida, dans le cadre de la préparation des deux équipes pour le tournoi de football des Jeux olympiques 2016 de Rio de Janeiro (5-21 août). Les Verts battus mercredi lors d'un premier test amical par le même adversaire (2-3) également à Blida, devaient réagir pour ne pas rentrer dans le doute à quelques jours du rendez-vous brésilien. Les hommes du coach suisse des Verts, Pierre-André Schürmann, ont relativement bien entamé le match en se procurant la première occasion de scorer suite à l'infiltration de Bounedjah, mais son tir a été capté par le portier adverse à la 7<sup>e</sup>

minute. Le jeu était très équilibré et aucune des deux équipes n'a pu maîtriser les débats durant les 45 premières minutes qui se sont terminées sans but. L'Algérie a montré de bonnes volontés dès le début de la deuxième mi-temps en exerçant un pressing haut sur les Irakiens et ont logiquement réussi à ouvrir la marque. Un centre de Meziane, suivi d'une mauvaise appréciation du gardien irakien a fait le bonheur de Bounedjah qui a donné l'avantage aux Verts (49). L'équipe algérienne a continué à attaquer, mettant à plusieurs reprises l'adversaire en difficulté. Le second but de l'Algérie est venu à la 63<sup>e</sup> minute suite à un exploit individuel de Abderahmane Meziane qui a tenté sa chance de l'entrée de la surface de réparation. Les Irakiens ont ensuite tenté de réagir notamment par Ali Adhane

qui a botté un corner direct. Le gardien algérien Salhi a sauvé un but tout fait en repoussant la balle sur la ligne (67). Les Algériens ont géré le reste de la partie pour l'emporter finalement 2 à 0, se mettant en confiance après quatre défaites en autant de matchs amicaux disputés. Les U23 algériens avaient concédé une défaite à domicile devant la Palestine (0-1) en février et deux autres contre la Corée du Sud à Séoul (2-0 et 3-0) le mois suivant. Lors des joutes olympiques, l'Algérie évoluera dans le groupe D avec l'Argentine, le Portugal et le Honduras. Qualifiés eux aussi pour les JO-2016, les Irakiens sont en stage depuis le 8 juillet au Centre technique de Sidi Moussa (est d'Alger). L'Irak jouera dans le groupe A composé également du Brésil, de l'Afrique du Sud et du Danemark.

#### Havre AC

### Ferhat se distingue encore

**LE MILIEU** international olympique algérien, Zineddine Ferhat, fraîchement recruté par Le Havre (Ligue 2 française de football), s'est distingué lors de la victoire de son club face à Caen (3-0), dans un match amical du derby normand.

L'ancien pensionnaire de l'USM Alger s'est montré très remuant dès le début du match, multipliant les bons centres et finissant par trouver Duhamel

après avoir éliminé deux adversaires sur l'ouverture du score (26e). Le joueur algérien a été averti pour un trop-plein d'engagement (11') dans un des cinq matchs programmés par Le Havre, en prévision de la reprise du championnat prévue le 29 juillet.

Déjà, lors de son premier match-test avec son club, Ferhat avait brillé et contribué grandement dans le succès du Havre

face à Chambly (2-1). Il a inscrit un but et délivré une passe décisive.

Zineddine Ferhat (23 ans) a signé un contrat de trois ans avec les Havrais en provenance de l'USM Alger. Au niveau international, Ferhat est suspendu de toutes les équipes nationales, pour s'être absenté du stage de la sélection olympique algérienne qui prépare les Jeux olympiques de 2016 à Rio de Janeiro.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejournalalgerie.com>

## Affaire KBC

### Des peines de 6 à 12 mois avec sursis prononcées

DES PEINES allant de 6 à 12 mois de prison avec sursis ont été prononcées, lundi par le tribunal de Sidi M'hamed, à l'encontre des trois mis en cause dans l'affaire de la chaîne de télévision KBC. Abbassi Nouria, sous-directrice au ministère de la Culture a été condamnée à une année de prison avec sursis. Le tribunal de Sidi M'hamed a

également prononcé une peine de six mois de prison avec sursis à l'encontre de Mehdi Benâissa, directeur de KBC et Hartouf Ryad, directeur de la production.

Les trois mis en cause ont été condamnés en outre à une amende de 50 000 DA avec leur libération immédiate sauf implication dans d'autres affaires.

R. N.

## Italie

### D'importantes personnalités condamnées après des décès liés à l'amiante

D'IMPORTANTES personnalités italiennes ont été condamnées lundi à des peines de prison après des décès pouvant être liés à l'amiante.

Carlo De Benedetti, président d'Olivetti de 1978 à 1996, (société de fabrication de machine à écrire) et son frère Franco, ont été condamnés par la cour d'Ivrea (nord) à 5 ans et 2 mois de prison pour homicides et blessures involontaires. L'ex-ministre, Corrado Passera, qui avait co-dirigé la société dans les années 90, a écopé de 1 an et 11 mois avec sursis pour les mêmes accusations.

La justice italienne avait ouvert en novembre 2013 une enquête après la mort ces dernières années d'une vingtaine d'anciens employés de la société Olivetti, spécialiste de l'équipement informatique. Elle soupçonnait que ces décès étaient liés à la présence d'amiante dans une usine du groupe.

Toutes ces personnes, décédées de 2003 à 2013, avaient travaillé entre la fin des années 70 et le début des années 90 dans des divisions contaminées par des fibres d'amiante d'une usine d'Ivrea, près de Turin (nord), selon les enquêteurs. «Nous sommes satisfaits par le verdict car la cour a, en substance, suivi le réquisitoire

du parquet: les victimes et leurs familles ont obtenu justice», a commenté le magistrat du parquet Laura Longo.

Carlo De Benedetti a annoncé faire appel, se disant «stupéfait» par le verdict car il a été «condamné pour des délits» qu'il n'a pas commis.

M. De Benedetti est très connu en Italie, ses affaires allant de l'édition – il contrôle le groupe Espresso-Repubblica – à l'énergie et aux composants automobiles.

M. Passera a été patron des Postes italiennes, de la banque Intesa et ministre des Transports, des Infrastructures et du Développement économique de novembre 2011 à avril 2013 dans le gouvernement de Mario Monti.

En novembre 2014, la Cour de cassation italienne avait annulé la condamnation à 18 ans de prison de Stephan Schmidheiny, un industriel suisse jugé coupable auparavant d'avoir provoqué la mort de près de 3 000 personnes dans ses usines d'amiante en Italie.

La plus haute juridiction italienne avait considéré que les faits pour lesquels il avait été condamné en première instance en février 2012 à 16 ans, puis en appel en juin 2013 à 18 ans de réclusion, étaient prescrits.

Rania F.

## Accident de la circulation

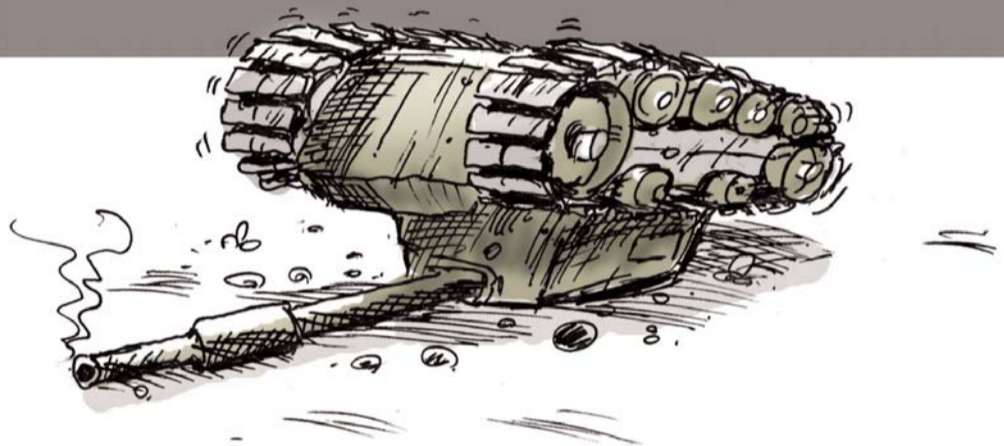
### Deux morts dont un bébé à Sétif

DEUX PERSONNES, une maman et son bébé, ont trouvé la mort et sept autres ont été blessées dans un accident de la circulation survenu lundi à Sétif, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile.

L'accident s'est produit sur la route nationale n°9 près de la commune d'Amoucha, a précisé la même source, détaillant qu'un véhicule, avec à son bord neuf personnes, des enfants notamment, a dérapé sur la route provoquant la mort sur place d'un bébé, âgé de trois mois. Selon le chargé de la communication et de l'information de la Protection civile, le capitaine Ahmed Laâmamra, la maman du bébé, âgée de 43 ans, a succombé à son arrivée à la polyclinique de la commune Amoucha. Les sept blessés, le conducteur du véhicule (50 ans), une femme (45 ans) et cinq enfants âgés entre 3 et 5 ans, ont été évacués vers le même établissement de santé pour des soins urgents, a-t-il ajouté.

F. T.

## Tentative de renversement échouée en Turquie



Loumis

Djalou@hotmail.com

JO 2016

## Sonia Asselah porte-drapeau à Rio

■ «Notre choix pour Asselah entre dans le cadre de la promotion du sport féminin», a expliqué le premier responsable du COA.

Par Racim S.

La judokate Sonia Asselah a été choisie pour être le porte-drapeau de la délégation algérienne lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques JO-2016 de Rio de Janeiro (5-21 août), a annoncé hier le président du Comité olympique et sportif algérien (COA) Mustapha Berraf. «Notre choix pour Asselah entre dans le cadre de la promotion du sport féminin», a expliqué le premier responsable du COA lors d'un point de presse tenu au siège de l'OCO à Alger. La Commission de préparation olympique (CPO) avait proposé les noms de Taoufik Makhroufi (1 500 m), de l'escrimeuse Anissa Khelfaoui ainsi que du boxeur Mohamed Flissi, avant que le bureau exécutif du COA n'opte pour Asselah. La délégation sportive algérienne s'envolera pour le Brésil le 27 juillet à bord d'un avion spécial de la compagnie nationale Air Algérie. Le retour est programmé pour le 22 août.

**Berraf: «Nous tablons sur 4 médailles à Rio»**

L'Algérie ambitionne de remporter «4 médailles» lors des Jeux olympiques JO-2016 de Rio de Janeiro (5-21 août), a

indiqué lundi à Alger le président du Comité olympique et sportif algérien (COA), Mustapha Berraf.

«Selon les prévisions avancées par les fédérations, on se déplacera au Brésil avec l'objectif de glaner 4 médailles. Les couleurs des médailles n'ont pas été précisées», a déclaré Berraf lors d'un point de presse tenu au siège du COA à Ben Aknoun (Alger), affirmant que «monter sur un podium olympique est toujours une grande performance dans la vie d'un sportif».

Appelé à donner les noms des athlètes médaillables, Berraf a dit préférer parler de fédérations.

«Les fédérations d'athlétisme, de boxe et de judo ont pronostiqué des médailles. Des athlètes comme Taoufik Makhroufi, Larbi Bouraâda et Mohamed Flissi ont les moyens de réaliser de belles

choses. D'autres peuvent s'illustrer aussi. Nous avons offert toutes les conditions nécessaires aux sportifs pour réussir et c'est à eux maintenant de concrétiser», a-t-il fait savoir.

L'Algérie a qualifié 46 athlètes en plus de la sélection des U23 de football (18 joueurs) pour les Joutes de Rio.

**L'Algérie peut bénéficier de deux places supplémentaires**

«Nous pouvons encore avoir deux autres places avec les recours formulés par les fédérations de natation (pour Majda Chebaraka, ndlr) et d'athlétisme (pour le marcheur Mohamed Ameur, ndlr). Mais officiellement 64 sportifs seront du voyage au Brésil pour défendre les chances algériennes», a encore précisé le premier responsable de l'instance olympique.

R. S.

## Sécurité routière à Béjaïa

### Plus de 10 000 amendes établies au premier semestre

LE SERVICE de la sécurité publique de la sûreté de wilaya a enregistré 211 accidents de la route durant le premier semestre de l'année en cours, selon un communiqué de la sûreté de wilaya. «Ces accidents ont fait 259 blessés et 11 morts», ajoute-

t-on. Des accidents qui ont été causés en majorité, souligne-t-on, par le facteur humain. Ainsi, il a été enregistré durant la même période 238 délits de coordination, 102 mis en fourrière, 10 313 amendes, et 3 415 retraits de permis de conduire.

H. C.